

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville  
et transmise au représentant de l'Etat

le 24 décembre 2013.

## **CONSEIL DE PARIS**

### **Conseil Municipal**

#### **Extrait du registre des délibérations**

-----

#### **Séance des 16, 17 et 18 décembre 2013**

**2013 SG 205** - Réaménagement du quartier des Halles (1er).- Convention constitutive d'un groupement de commandes dans le cadre des travaux de mise en place d'une Gestion Technique Centralisée (GTC) asservie aux services généraux et aux établissements publics du Nouveau Forum des Halles.

**Mme Anne HIDALGO, rapporteure.**

-----

#### **Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,**

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L. 2511-1 et suivants ;

Vu l'avis du Conseil du 1er arrondissement, en date du 2 décembre 2013 ;

Vu l'avis du Conseil du 2ème arrondissement en date du 5 décembre 2013 ;

Vu l'avis du Conseil du 3ème arrondissement en date du 10 décembre 2013 ;

Vu l'avis du Conseil du 4ème arrondissement en date du 6 décembre 2013 ;

Sur le rapport présenté par Mme Anne HIDALGO, au nom de la 8e Commission,

Délibère :

Article 1 : Est approuvé le projet de convention constitutive d'un groupement de commandes en vue de mutualiser les procédures d'achats pour la mise en place d'une Gestion Technique Centralisée asservie aux services généraux et aux établissements publics du Nouveau Forum des Halles à Paris (1<sup>er</sup>), joint au projet de délibération.

Article 2 : Les dépenses correspondantes seront imputées rubrique 02020, chapitre 23, nature 2313, mission n° V21000 du budget d'investissement de la Ville de Paris, exercices 2014 et 2015, sous réserve de la décision de financement.